



Déclaration du Groupe pour la construction du Parti ouvrier révolutionnaire, de l'Internationale ouvrière révolutionnaire

***Pour le retrait pur et simple du projet de loi scélérat de Macron
contre les retraites, il faut imposer aux dirigeants syndicaux :***

**Appelez et organisez dès maintenant
la manifestation par centaines de milliers à l'Assemblée nationale
au moment de la discussion parlementaire !**

**Le 19 janvier, les travailleurs ont manifesté en masse
pour que le projet de loi Macron-Borne soit retiré**

2 millions selon les dirigeants syndicaux, 1,12 million selon le gouvernement lui-même : le 19, la volonté des travailleurs de voir retiré le scélérat projet de loi Macron s'est exprimée à très grande échelle.

Le communiqué intersyndical adopté au soir du 19 en témoigne en formulant cette exigence dans ces termes : « *Nous sommes unis et déterminés à faire retirer ce projet de réforme des retraites* », alors que le communiqué du 10 janvier n'appelait pas au retrait.

Macron le soir même a indiqué que la réforme était maintenue

Alors que le communiqué intersyndical est titré : « *Une puissante mobilisation qui oblige au retrait* », on remarquera qu'à cette étape, Macron ne se sent nullement « obligé » de retirer son projet. Bien au contraire, évoquant le soir même d'Espagne la réforme, il a indiqué : « *il faut procéder à cette réforme. Et donc nous le ferons avec respect, esprit de dialogue mais détermination et esprit de responsabilité* ». Le lendemain, il annonçait 400 milliards pour le budget militaire en 6 ans...

Et lundi 23, le conseil des ministres a évidemment entériné le projet de loi.

Qu'est-ce qui donne cette assurance à Macron et au gouvernement ?

Dans la même intervention, Macron exprime sa « confiance » dans les dirigeants syndicaux : « *Je fais confiance aux organisateurs de ces manifestations pour que cette expression légitime de désaccord puisse se faire sans créer trop de désagréments pour l'ensemble de nos compatriotes mais évidemment sans débordements ni violence ni dégradation* ».

Cette « confiance » affirmée dans les dirigeants syndicaux est un véritable bras d'honneur aux 2 millions de manifestants. Elle signifie que tant que le gouvernement ne sera confronté qu'à une multitude de manifestations « décentralisées » tournant en rond dans les différentes villes du pays et parfaitement inoffensives, il n'a aucune raison de reculer.

Macron a parfaitement tiré les leçons des expériences précédentes : Sarkozy en 2010 n'a pas bougé d'un pouce devant les onze journées d'actions drainant pourtant des centaines de milliers de manifestants.

Et en 2019, contrairement à la fable qui nous est servie par les dirigeants syndicaux, le gouvernement n'a nullement reculé devant les « journées d'actions » organisées par eux. Il a simplement considéré alors qu'avec la pandémie, l'urgence était à l'union nationale – pour laquelle il avait besoin des directions syndicales – pour imposer diminutions de salaires, temps partiels imposés et licenciements ; et que dans ce but, la réforme des retraites pouvait être mise provisoirement au placard.

L'appel au 31 janvier se situe dans la continuité de 2010 et 2019 : c'est le scénario de la défaite annoncée

En effet, si le communiqué intersyndical du 19 formule la revendication de « retrait », quels moyens propose-t-il pour l'obtenir ?

« Nous sommes unis et déterminés à faire retirer ce projet de réforme des retraites, c'est pourquoi l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles le 31 janvier. »

En attendant, l'intersyndicale « appelle à multiplier les actions et initiatives partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève, notamment autour du 23 janvier, jour de la présentation de la loi au conseil des ministres ».

Actions locales dispersées d'ici le 31, grèves « crescendo » hachées comme le proposent par exemple les dirigeants de la CGT Pétrole et nouvelle « journée d'actions » le 31 : c'est le même scénario que 2010 et 2019, c'est le scénario de la défaite annoncée.

**Mais il est possible d'éviter la défaite. Il est possible d'obtenir le retrait.
Les dirigeants syndicaux doivent appeler à manifester par centaines de milliers,
à l'Assemblée nationale, au moment de la discussion parlementaire !**

La suffisance avec laquelle Macron annonce le soir du 19 qu'il maintient la réforme le montre :
Il est impossible de vaincre sans affronter le gouvernement.

Celui-ci a décidé pour faire passer sa réforme d'user de tous les dispositifs que lui offre la réactionnaire constitution de la V^e République. Comme selon toute probabilité il n'aura pas besoin d'avoir recours au 49 ter – grâce à l'appoint de LR –, il envisage de recourir au 47-1 qui lui permet de faire adopter la loi en quelques semaines.

Le vote de l'Assemblée est donc décisif. Peut-on imposer que la loi ne soit pas votée par des délégations locales aux députés en cherchant à en « convaincre » la majorité Renaissance-LR ? Évidemment non !

Peut-on obtenir le retrait du projet de loi par voie de referendum comme le propose Roussel, le dirigeant PCF ? Cela revient à mettre l'avenir des acquis ouvriers entre les mains de toutes les classes, y compris la classe ennemie ! Et la décision du referendum relève de toute manière de Macron.

**La seule façon d'obtenir que la loi ne soit pas votée,
c'est que les dirigeants syndicaux appellent à être par centaines de milliers
devant le Palais Bourbon, au moment de la discussion de la loi**

Ce qu'a démontré la masse des manifestants le 19, c'est que la force pour cela existait et était disponible pour une telle manifestation. Mais ceux qui ont le pouvoir de la convoquer, de l'organiser, ce sont les dirigeants syndicaux : il faut donc leur imposer de le faire.

La discussion parlementaire commence le 6 février. Il est encore temps !

Une défaite de Macron-Borne poserait immédiatement la question d'en finir avec le gouvernement Macron-Borne et de lui substituer un gouvernement des organisations ouvrières unies. De ce gouvernement, les travailleurs exigeraient satisfaction des revendications. Aucune revendication ne peut être durablement satisfaite sans en finir avec la propriété privée des moyens de production. L'appropriation par la classe ouvrière des moyens de production est le seul moyen de satisfaire les besoins sociaux, d'en finir avec les attaques contre la santé, l'école, de garantir le pouvoir d'achat des travailleurs miné par l'inflation. Elle suppose la constitution d'un véritable gouvernement ouvrier, et à l'échelle de l'Europe l'édification des États Unis socialistes. Tel est le programme du Groupe pour la Construction du Parti ouvrier révolutionnaire, de l'Internationale ouvrière révolutionnaire.

Prenez contact ! e-mail : socialisme@free.fr Site web : <http://socialisme.free.fr>